

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction de la politique
des ressources humaines*

*Bureau de la réglementation
et de la fonction militaire*

**Arrêté du 6 janvier 2016 relatif aux chaînes de notation des militaires
de la gendarmerie nationale pour la campagne de notation de l'année 2016**

NOR : INTJ1532425A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.421-2;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux attributions des échelons de commandement de la gendarmerie nationale en métropole,

Arrête:

Article 1^{er}

En application de l'article R.4135-3 du code de la défense, le présent arrêté définit les chaînes de notation applicables aux militaires de la gendarmerie nationale affectés au sein des formations suivantes :

- formations territoriales constituant la gendarmerie départementale;
- formations constituant la gendarmerie mobile;
- formations spécialisées;
- formations prévôtales;
- groupe d'intervention de la gendarmerie nationale;
- garde républicaine.

Article 2

1. Les chaînes de notation applicables aux officiers de la gendarmerie nationale sont définies, en fonction de leur affectation, à l'annexe I.

2. Les chaînes de notation applicables aux sous-officiers de la gendarmerie nationale et aux volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale sont définies, en fonction de leur affectation, à l'annexe II.

Article 3

L'arrêté du 31 décembre 2014 relatif aux chaînes de notation des militaires de la gendarmerie nationale pour la campagne de notation de l'année 2015 (NOR: INTJ1431369A) est abrogé.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 janvier 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
P. MAZY

SOMMAIRE

ANNEXE I. – CHAÎNES DE NOTATION APPLICABLES AUX OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

PARTIE 1. – Chaînes applicables aux officiers d'active

CHAPITRE 1^{er}. – *Gendarmerie départementale*

CHAPITRE 2. – *Gendarmerie mobile*

CHAPITRE 3. – *État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative*

CHAPITRE 4. – *Gendarmerie outre-mer*

CHAPITRE 5. – *Gendarmeries spécialisées*

CHAPITRE 6. – *Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)*

CHAPITRE 7. – *Garde républicaine (GR)*

CHAPITRE 8. – *Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)*

CHAPITRE 9. – *Force de gendarmerie européenne (FGE)*

CHAPITRE 10. – *Cas particulier des officiers dont l'affectation n'est pas prévue dans les précédentes annexes*

PARTIE 2. – Chaînes de notation applicables aux officiers de réserve

PARTIE 3. – Officiers mandatés pour la concertation

ANNEXE II. – CHAÎNES DE NOTATION APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE ET AUX VOLONTAIRES DANS LES ARMÉES EN SERVICE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE

PARTIE 1. – Chaînes de notation applicables aux :

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) gradés ;
- sous-officiers de gendarmerie (SOG) du grade de gendarme, titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;
- sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN)

CHAPITRE 1^{er}. – *Gendarmerie départementale*

CHAPITRE 2. – *Gendarmerie mobile*

CHAPITRE 3. – *État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative*

CHAPITRE 4. – *Gendarmerie outre-mer*

CHAPITRE 5. – *Gendarmeries spécialisées*

CHAPITRE 6. – *Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)*

CHAPITRE 7. – *Garde républicaine (GR)*

CHAPITRE 8. – *Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)*

CHAPITRE 9. – *Cas particulier des affectations non prévues dans les précédentes annexes*

PARTIE 2. – Chaînes de notation applicables aux :

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) du grade de gendarme (non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement) ;
- volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale

CHAPITRE 1^{er}. : *Gendarmerie départementale*

CHAPITRE 2. : *Gendarmerie mobile*

CHAPITRE 3. : *État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative*

CHAPITRE 4. : *Gendarmerie outre-mer*

CHAPITRE 5. : *Gendarmeries spécialisées*

CHAPITRE 6. : *Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)*

CHAPITRE 7. : *Garde républicaine (GR)*

CHAPITRE 8. : *Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)*

CHAPITRE 9. : *Cas particulier des affectations non prévues dans les précédentes annexes*

PARTIE 3. – Chaînes de notation applicables aux militaires de réserve

PARTIE 4. – Chaînes de notation applicables aux sous-officiers mandatés pour la concertation

ANNEXE I

PARTIE 1

Chaînes applicables aux officiers d'active

CHAPITRE 1^{ER}

Gendarmerie départementale

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Gendarmerie départementale (GD)			
Commandant de région de gendarmerie	-	-	Directeur général de la gendarmerie nationale
Commandant adjoint de région de gendarmerie, commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative (CAR-GGD FA)	-	-	Directeur général de la gendarmerie nationale
Commandant en second de région de gendarmerie	-	-	Commandant de région
Commandant en second du GGD ayant le statut de formation administrative	-	-	Commandant adjoint de région
Commandant de GGD placé sous l'autorité du commandant de région	-	-	Commandant de région
Commandant de GGD placé sous l'autorité du commandant adjoint de région	-	-	Commandant adjoint de région
Commandant en second et officiers directement rattachés au commandant de GGD	-	-	Commandant de GGD
Officiers commandant les unités directement rattachées au commandant de GGD	-	-	Commandant de GGD
Officiers affectés dans les unités rattachées au commandant de GGD ¹	-	Commandant de l'unité ^{2,3}	Commandant de GGD
Section de recherches (SR)			
Commandant de SR	-	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Officiers affectés en SR	-	-	Commandant de SR
Groupe d'intervention régional (GIR)			
Commandant de GIR	-	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Commandant de GIR adjoint ⁴	-	-	Commandant du GIR
Officiers d'un GIR placé auprès d'une SR	-	-	Commandant de la SR
Officiers d'un GIR placé auprès d'un SRPJ	Autorité d'emploi	-	Commandant du GIR ⁵
Section d'appui judiciaire (SAJ)			
Officier commandant la SAJ	-	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Officiers affectés au sein de la SAJ	-	-	Commandant de la SAJ
Peloton de gendarmerie de montagne (PGM) et peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) directement rattachés à un commandant de région ou à un commandant adjoint de région			
Commandant de PGM ou PGHM	-	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Autres officiers	-	Commandant de PGM ou PGHM	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Centre de coopération policière et douanière (CCPD)			
Officiers du CCPD	Préfet du département de rattachement	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Compagnie fluviale de gendarmerie de Strasbourg			
Commandant de compagnie	–	–	Commandant adjoint de région
Autres officiers	–	–	Commandant de compagnie
¹ Notamment COB, BTA, BR, PSIG, BMO, PMO, PA. ² Si l'unité existe en organisation. ³ Compagnie, EDSR, PGHM (à l'exception de la Corse), PGM, PSPG, BDRIJ, CORG, SSIC, GSRH, BPDJ, etc. ⁴ S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie nationale. ⁵ S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie nationale. à défaut, lire commandant du GIR adjoint ou l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé du GIR.			

CHAPITRE 2

Gendarmerie mobile

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Groupement de gendarmerie mobile (GGM) ou groupement de blindés de la gendarmerie nationale (GBGM)		
Commandant de GGM ou du GBGM	–	Commandant de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité
Commandant en second et officiers directement rattachés au commandant de GGM ou GBGM	–	Commandant de GGM ou GBGM
Officiers commandant les unités directement rattachées au commandant de GGM ou GBGM ¹	–	Commandant de GGM ou GBGM
Autres officiers affectés dans les unités directement rattachées au commandant de GGM ou GBGM ¹	Commandant d'escadron ou d'unité assimilée	Commandant de GGM ou GBGM
¹ Pour les officiers affectés au sein d'un peloton spécial de sécurité (PSS) ou d'un escadron de gendarmerie mobile assurant le transport de l'armement nucléaire (EGM/TEAN), ces militaires font l'objet d'une fiche d'appréciation sur une feuille intercalaire par le commandant de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN).		

CHAPITRE 3

État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Officiers directement rattachés au commandant de région ou au commandant adjoint de région	–	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Chef de cabinet, de bureau, de centre, ou d'unité assimilée, directement rattaché(e) au commandant de région ou au commandant adjoint de région	–	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Officiers affectés au sein d'un cabinet, d'un bureau, d'un centre ou d'une unité assimilée directement rattachée au commandant de région ou au commandant adjoint de région	–	Chef de cabinet, de bureau, de centre, ou de l'unité assimilée
Division des opérations/Division de l'appui opérationnel		
Chef de division	–	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Officiers directement rattachés au chef de division	–	Chef de division
Officiers de liaison, détachés, affectés hors périmètre gendarmerie nationale	Autorité d'emploi	Officier adjoint commandement ¹
Chef de bureau au sein d'une division	–	Chef de division
Officiers des bureaux	–	Chef de bureau
¹ Ou le commandant en second de région ou le commandant adjoint de région, en fonction du rattachement de l'officier noté.		

CHAPITRE 4
Gendarmerie outre-mer

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Commandant de la gendarmerie outre-mer	–	Directeur général de la gendarmerie nationale
Commandant en second	–	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Officiers directement rattachés au commandant de la gendarmerie outre-mer ¹	–	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Cabinet communication		
Chef de cabinet	–	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Officiers du cabinet	–	Chef de cabinet
État-major (CGOM)		
Chef d'état-major	–	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Chef de bureau	–	Chef d'état-major
Officiers des bureaux	–	Chef de bureau
Groupement des opérations extérieures (GOPEX)		
Officiers du GOPEX	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Commandement territorial de la gendarmerie outre-mer (COMGEND)		
Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer (COMGEND)	–	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Commandant en second du COMGEND ²	–	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Officiers directement rattachés au commandant territorial de la gendarmerie outre-mer ³	–	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
État-major (COMGEND)		
Chef d'état-major	–	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Chef de bureau	–	Chef d'état-major
Officiers des bureaux	–	Chef de bureau
Unités rattachées au COMGEND		
Officiers commandant les unités rattachées au COMGEND	–	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Officiers affectés dans les unités rattachées au COMGEND	Commandant de compagnie ou unité assimilée	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Centre international de formation anti-drogue de Fort-de-France (CIFAD)			
Directeur du CIFAD ou adjoint au directeur lorsque ce dernier est un officier de la police nationale	–	–	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique
Officiers affectés au CIFAD, commandé par un officier de la police nationale	–	–	Adjoint au directeur du CIFAD ⁴
Officiers affectés au CIFAD, commandé par un officier de gendarmerie	–	–	Directeur du CIFAD
Antenne de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants de Fort-de-France (OCRTIS) Nanterre et Fort-de-France			
Directeur de l'antenne OCRTIS à Fort-de-France	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Adjoint au directeur de l'antenne OCRTIS lorsque l'antenne est commandée par un fonctionnaire de la police nationale	Directeur de l'antenne	–	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique
Officiers affectés à l'antenne OCRTIS de Fort-de-France, commandée par un fonctionnaire de la police nationale	Directeur de l'antenne	–	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique
Officiers affectés à l'antenne OCRTIS de Fort-de-France, commandée par un officier de gendarmerie	Directeur de l'antenne	–	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique
Chef de l'antenne OCRTIS de Saint-Martin	Directeur de l'antenne de l'OCRTIS de Fort-de-France	Commandant territorial de la gendarmerie de Guadeloupe	Sous-directeur de la police judiciaire

Situations particulières			
Ambassade de France à Alger	Ambassadeur	–	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Détachement de liaison à l'état-major de la zone de défense de Guyane à Cayenne	–	–	Commandant territorial de la gendarmerie de Guyane
Directeur du bureau de liaison permanent (BLP) de Pointe-à-Pitre	–	–	Commandant territorial de la gendarmerie de Guadeloupe
Officiers du bureau de liaison permanent (BLP) de Pointe-à-Pitre	–	–	Directeur du bureau de liaison permanent (BLP) de Pointe-à-Pitre

¹ Chargé de mission, section du pilotage, de l'évaluation et du contrôle de gestion.
² S'il existe.
³ Officier adjoint chargé de la police judiciaire, officier adjoint chargé du renseignement, officier adjoint chargé de la sécurité et de la circulation routière.
⁴ S'il existe. À défaut, l'officier de gendarmerie le plus ancien dans le grade le plus élevé du CIFAD.

CHAPITRE 5

Gendarmeries spécialisées

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Gendarmerie de l'air			
Commandant de la gendarmerie de l'air	–	Chef d'état-major de l'armée de l'air	Major général de la gendarmerie nationale
Chef d'état-major	–	–	Commandant de la gendarmerie de l'air
Officiers d'état-major	–	–	Chef d'état-major
Commandant de section de recherches	–	–	Commandant de la gendarmerie de l'air
Officiers affectés à la SR	–	–	Commandant de SR
Commandant de groupement	–	–	Commandant de la gendarmerie de l'air
Autres officiers du groupement	–	Commandant de compagnie ¹	Commandant de groupement
Gendarmerie maritime			
Commandant de la gendarmerie maritime	–	Chef d'état-major de la marine	Major général de la gendarmerie nationale
Commandant en second	–	–	Commandant de la gendarmerie maritime
Officiers d'état-major	–	–	Commandant en second de la gendarmerie maritime
Commandant de section de recherches (SR)	–	–	Commandant de la gendarmerie maritime
Officiers affectés à la SR	–	–	Commandant de SR
Commandant de groupement	Autorité maritime d'emploi	–	Commandant de la gendarmerie maritime
Officiers commandant les unités directement rattachées au GGMAR	–	–	Commandant de groupement
Autres officiers du groupement	–	Commandant de compagnie ¹	Commandant de groupement
Commandant du peloton de gendarmerie maritime de Paris	–	–	Commandant en second de la gendarmerie maritime
Commandant de bâtiment outre-mer	–	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime
Commandant du centre national d'instruction de la gendarmerie maritime (CNIGM)	–	Commandant en second	Commandant de la gendarmerie maritime
Officiers adjoints au commandant du CNIGM	–	–	Commandant du CNIGM
Gendarmerie de l'armement			
Commandant de la gendarmerie de l'armement	–	Directeur technique	Major général de la gendarmerie nationale
Chef d'état-major – Autres officiers de l'état-major	–	–	Commandant de la gendarmerie de l'armement

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Officiers commandant de compagnie de gendarmerie de l'armement et chef de groupe de protection	-	-	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Autres officiers affectés dans les unités directement rattachées au commandant de la gendarmerie de l'armement	-	Commandant d'unité ¹	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Commandant de section de recherches (SR)	-	-	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Officiers affectés à la SR			Commandant de SR
Gendarmerie des transports aériens			
Officier adjoint au commandant de la GTA - Chef d'état-major – Autres officiers directement rattachés au commandant de la GTA ²	-	-	Commandant de la GTA
Officiers d'état-major	-	-	Chef d'état-major
Commandant de groupement	-	-	Commandant de la GTA
Officier commandant d'une unité rattachée au GGTA	-	-	Commandant de GGTA
Autres officiers du groupement	-	Commandant de compagnie ¹	Commandant de groupement
Commandant de la section de recherches des transports aériens	-	-	Commandant de la GTA
Officiers affectés en SR	-	-	Commandant de SR
Officiers affectés au sein d'une unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA) située en outre-mer	-	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer	Commandant de la GTA
Officier de liaison à la cellule du risque au sein de la direction générale de l'aviation civile	Autorité d'emploi	-	Commandant de la GTA
Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale (CFAGN)			
Officiers rattachés directement au CFAGN	-	-	Commandant du CFAGN
Commandant du groupement d'instruction (GI) ou du groupement de maintien en condition opérationnelle (GMCO)	-	-	Commandant du CFAGN
Officiers du GI et du GMCO	-	-	Commandant du GI ou GMCO
Commandant de groupement des forces aériennes	Commandant de région ou commandant adjoint de région	-	Commandant du CFAGN
Commandant des sections aériennes et officiers qui y sont affectés	-	-	Commandant de groupement des forces aériennes
Commandant d'une section aérienne outre-mer	-	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer	Commandant du CFAGN
Officiers affectés dans une section aérienne outre-mer	-	-	Commandant de la section aérienne
Commandant de détachement gendarmerie à l'école d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (EAALAT)	-	-	Commandant du groupement d'instruction
Officiers affectés au détachement gendarmerie à l'EAALAT	-	-	Commandant du groupement d'instruction
Officiers affectés à la (DSAE)	-	Autorité d'emploi	Commandant du CFAGN
Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN)			
Commandant la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires ³	-	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense	Major général de la gendarmerie nationale
Autres officiers	-	-	Commandant de la GSAN

¹ S'il existe.

² Cabinet de communication, contrôle de gestion.

³ L'inspecteur des armements nucléaires est informé de la notation attribuée au commandant de la GSAN (cf. note n° 24.467 MA/MC du 12 juillet 1965).

CHAPITRE 6

Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Commandant du GIGN	–	Major général de la gendarmerie nationale
Officiers placés pour emploi au GSPR	Commandant du GSPR	Commandant du GIGN
Commandant en second – Chefs d'état-major (EMOPS – EMAS) – Chef d'une force – Officiers de l'état-major commandement	–	Commandant du GIGN
Chef du bureau soutien opérationnel (BSO) et du bureau des ressources humaines (BRH)	Chef de l'état-major de l'administration et de soutien	Commandant du GIGN
Officiers des forces – Officiers de l'état-major opérationnel – Officiers du BSO, du BRH	Chef de la force ou chef EMOPS ou chef EMAS ¹	Commandant du GIGN

¹ Selon le rattachement organique du noté.

CHAPITRE 7

Garde républicaine (GR)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Commandant en second ¹	–	Commandant de la Garde républicaine
Autres officiers directement rattachés au commandant de la GR ²	–	Commandant de la Garde républicaine
Chef d'état-major	–	Commandant de la Garde républicaine
Adjoint au chef d'état-major	Chef d'état-major	Commandant de la Garde républicaine
Chef de bureau et officiers des bureaux	–	Chef d'état-major
Régiment		
Commandant de régiment	–	Commandant de la Garde républicaine
Commandant en second	–	Commandant de régiment
Officiers directement rattachés au commandant de régiment	–	Commandant de régiment
Officiers commandant les unités directement rattachées au commandant de régiment ³	–	Commandant de régiment
Autres officiers affectés dans les unités directement rattachées au commandant de régiment ³	Commandant d'escadron ou de compagnie	Commandant de régiment
Orchestres et chœur de l'armée française		
Chef des orchestres, chef du chœur de l'armée française et administrateur-régisseur des formations musicales	–	Commandant de la Garde républicaine
Officiers servant aux orchestres de la Garde républicaine ou au chœur de l'armée française, à l'exception des officiers du grade de capitaine et de lieutenant	–	Commandant de la Garde républicaine
Officiers du grade de capitaine et de lieutenant servant aux orchestres de la Garde républicaine ou au chœur de l'armée française	–	Administrateur-régisseur des formations musicales
Compagnie de soutien opérationnel (CSO)		
Commandant de la CSO	–	Commandant de la Garde républicaine
Autres officiers de la CSO	Commandant de la CSO	Commandant de la Garde républicaine

¹ Si le commandant en second est un officier général, le commandant de la garde républicaine devient le notateur 1^{er} échelon, le DGGN étant notateur juridique.
² Cabinet, contrôle de gestion, section communication, etc.
³ Escadron, compagnie, peloton de GAV, centre d'instruction de la cavalerie, musique de la GR, etc.

CHAPITRE 8

Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Commandant de la gendarmerie prévôtale	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés au sein des unités du commandement de la gendarmerie prévôtale	Commandant de la gendarmerie prévôtale

CHAPITRE 9

Force de gendarmerie européenne (FGE)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Commandant de la force de gendarmerie européenne ¹	Autorité d'emploi	Directeur des opérations et de l'emploi	Directeur général de la gendarmerie nationale
Officiers de la force de gendarmerie européenne	Autorité d'emploi	–	Commandant de la FGE ²

¹ Si le commandant de la FGE est français.
² S'il est français. À défaut, lire le sous-directeur de la défense et de l'ordre public et de la protection.

CHAPITRE 10

Cas particulier des officiers dont l'affectation n'est pas prévue dans les précédentes annexes

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Experts nationaux détachés	Autorité d'emploi	DCI adjoint
Officiers affectés hors gendarmerie	Autorité d'emploi	Sous-directeur dont relève le militaire noté
Officiers affectés en gendarmerie	Supérieur hiérarchique direct	Commandant de région, commandant adjoint de région, ou sous-directeur dont relève le militaire noté

PARTIE 2

Chaînes de notation applicables aux officiers de réserve

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Régions de gendarmerie zonales et non zonales	
Conseiller réserve auprès du commandant de région ou du commandant adjoint de région	Commandant de région ou commandant adjoint de région ¹
Officiers affectés à l'état-major de région zonale ou état-major de région ou état-major de GGD ayant le statut de formation administrative	Chef de l'appui opérationnel
Officiers affectés au sein de la SAJ	Commandant de la SAJ
Réserve territoriale	
Officiers affectés au groupe de commandement ou dans une compagnie de réserve territoriale ou formation assimilée	Commandant de groupement ²
Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale	
Officiers affectés au groupe d'intervention de la gendarmerie nationale de réserve (GIGNR)	Commandant en second du GIGN
Gendarmeries des transports aériens	
Officiers affectés à l'état-major de la gendarmerie des transports aériens de réserve (EMGTAR)	Chef d'état-major
Officiers affectés au groupe de commandement de la gendarmerie des transports aériens de réserve (GCGTAR)	Commandant en second du groupement de gendarmerie des transports aériens ³
Officiers affectés à la compagnie de réserve de la gendarmerie des transports aériens (CRGTA)	Commandant de compagnie de la gendarmerie des transports aériens
Gendarmerie de l'armement	
Officiers affectés à l'état-major de la gendarmerie de l'armement de réserve (EMGARMR)	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Éléments de réserve en renfort des structures d'actives	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Gendarmerie maritime	
Officiers affectés au groupe de commandement de la gendarmerie maritime	Commandant en second de la gendarmerie maritime ³
Officiers affectés au groupe de commandement des groupements de la gendarmerie maritime	Commandant de groupement

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Autres officiers rattachés aux groupements de la gendarmerie maritime	Commandant en second du groupement de gendarmerie maritime ³
Officiers affectés au centre national d'instruction de la gendarmerie maritime (CNIGMAR)	Commandant du centre
Gendarmerie de l'air	
Officiers affectés à l'état-major	Chef d'état-major
Officiers affectés dans les groupements de la gendarmerie de l'air	Commandant en second du groupement de gendarmerie de l'air ³
Gendarmerie outre-mer	
Conseiller réserve auprès du commandant de la gendarmerie outre-mer	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Officiers affectés à l'état-major du CGOM	Chef d'état-major du CGOM
Officiers affectés à l'état-major du COMGEND ou dans une unité de réserve constituée outre-mer (CRGD) ou formation assimilée	Chef d'état-major du COMGEND
¹ Lire commandant de région, commandant du groupement chef lieu d'implantation de la région de gendarmerie le cas échéant. ² Pour un groupement ayant le statut de formation administrative administrative ou pour un groupement situé au chef-lieu d'une région non-zonale, lire le commandant en second du groupement. ³ S'il existe. À défaut, lire officier 1 ^{er} adjoint.	

PARTIE 3

Officiers mandatés pour la concertation

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Conseiller « concertation » et vice conseiller	Commandant de la formation administrative auprès de laquelle le conseiller et le vice conseiller sont institués

ANNEXE II

CHAÎNES DE NOTATION APPLICABLES AUX :

- sous-officiers de la gendarmerie nationale;
- volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale.

PARTIE 1

Chaînes de notation applicables aux :

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) gradés;
- SOG du grade de gendarme, titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement;
- sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN).

CHAPITRE 1^{ER}

Gendarmerie départementale

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés en section de recherches	–	Commandant de section de recherches
Militaires affectés au groupe d'intervention régional (GIR)	–	Commandant de section de recherches ¹
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un groupement	–	Commandant en second de groupement
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie ⁴	Commandant de groupement ²
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un escadron départemental de sécurité routière (EDSR)	Commandant de l'EDSR	Commandant de groupement ²
Militaires affectés au sein d'un peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) et peloton de gendarmerie de montagne (PGM)	Commandant de peloton	Commandant de groupement ^{2,3}
Militaires affectés au sein d'un peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG)	Commandant de peloton	Commandant de groupement ²
Militaires affectés au sein d'un peloton de sécurité et d'appui (PSA)	Commandant de peloton	Chef de la division de l'appui opérationnel
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Militaires affectés à la section d'appui judiciaire (SAJ)	–	Commandant de la SAJ
Militaires affectés au sein de la compagnie fluviale de gendarmerie de Strasbourg	–	Commandant de compagnie
Militaires affectés en brigade fluviale ou nautique rattachée à un commandant de groupement	Autorité d'emploi ⁵	Commandant en second de groupement

¹ Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par le commandant du GIR, que le GIR soit commandé par une autorité de gendarmerie ou de police. Dans ce dernier cas, l'appréciation est portée sur une fiche d'appréciation de référence n° 651.4.042 sur laquelle les mentions « Officier » seront remplacées par les mentions « Sous-officier ». Lorsque le GIR est commandé par un officier de gendarmerie, l'appréciation est portée sur un imprimé « feuille de notation » de référence n° 651.4.004.

² Pour un groupement ayant le statut de formation administrative ou pour un groupement situé au chef-lieu d'une région non-zonale, lire : le commandant en second du groupement.

³ Pour la région de gendarmerie de Corse, le notateur juridique est le commandant de région.

⁴ Lire commandant de groupement pour le territoire de Belfort.

⁵ Le cas échéant.

CHAPITRE 2

Gendarmerie mobile

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés au groupe de commandement de groupement	–	Commandant en second
Militaires affectés en escadron – Peloton ¹	Commandant d'escadron, de peloton	Commandant de groupement

Militaires affectés en musique de la gendarmerie mobile	Chef de la formation	Commandant de groupement
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi	Commandant en second de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité considérée

¹ Pour les sous-officiers affectés au sein d'un peloton spécial de sécurité (PSS) ou d'un escadron de gendarmerie mobile assurant le transport de l'armement nucléaire (EGM/TEAN), ces militaires font l'objet d'une fiche d'appréciation sur une feuille intercalaire par le commandant de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN).

CHAPITRE 3

État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant de région ou du commandant adjoint de région	–	Chef de section ¹
Cabinet communication		
Militaires affectés au cabinet de communication	–	Chef de cabinet ¹
Division des opérations/Division de l'appui opérationnel		
Militaires affectés directement auprès d'un chef de division	–	Chef de division
Militaires affectés au sein d'un bureau ou d'un pôle ²	–	Chef de bureau ou de pôle
Militaires affectés au sein d'un centre de coopération policière et douanière (CCPD)	Chef du CCPD ⁵	Commandant de région ou commandant adjoint de région, commandant de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative
Militaires affectés en DLEMZD	Chef DLEMZD	Officier adjoint commandant
Militaires affectés en SZRT	Autorité d'emploi (préfecture)	Officier adjoint commandant
Militaires affectés en dehors des situations prévues supra	Autorité d'emploi ³	Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel ⁴

¹ Si c'est un officier ou un fonctionnaire de catégorie A. à défaut, lire le commandant en second de région ou adjoint du commandant de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative
² Dont les militaires affectés au sein d'un détachement d'appui technique zonal (DATZ) ou d'un détachement d'appui technique décentralisé (DATD).
³ Le cas échéant. Qu'elle soit civile ou militaire.
⁴ Pour les militaires affectés au centre de formation linguistique commun (CFLC – zone Est), lire commandant en second de région ; pour les militaires affectés au centre régional d'information et de coordination routière (CRICR), lire l'OAC de rattachement.
⁵ Le chef du CCPD effectue une notation au 1^{er} échelon.

CHAPITRE 4

Gendarmerie outre-mer

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
CGOM		
Militaires affectés directement auprès du commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)	–	Commandant du CGOM
Cabinet de communication		
Militaires affectés au cabinet de communication	–	Chef de cabinet ¹
État-major		
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du CGOM	–	Chef d'état-major du CGOM
Militaires (sous-officiers et volontaires) affectés au sein d'un bureau	–	Chef de bureau
Groupement des opérations extérieures (GOPEX)		
Militaires affectés au GOPEX	–	Chef d'état-major du CGOM ²
Commandement territorial de la gendarmerie outre-mer (COMGEND)		
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un commandement territorial de la gendarmerie outre-mer	–	Commandant de l'unité ³
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du COMGEND	–	Chef d'état-major du COMGEND

Militaires affectés au sein d'un bureau	–	Chef de bureau
Militaires affectés en centre médical	Médecin-chef	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer en second ⁶
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	–	Commandant de compagnie
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un EDSR	–	Commandant de l'EDSR
Militaires affectés en section de recherches (SR)	–	Commandant de la SR
Militaires affectés au groupe d'intervention régional (GIR)	–	Commandant de la SR
Militaires affectés à l'antenne de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants à Fort-de-France (OCRTIS)	–	Commandant de la SR ⁴
Militaires affectés au centre international de formation anti-drogue (CIFAD)	–	Directeur CIFAD ⁵
Commandant d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer en second ⁶	Commandant de la GTA
Militaires affectés au sein d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	–	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer en second ⁶
Militaires affectés au groupe de peloton mobile, peloton mobile ou PGHM	–	Commandant de groupe ou de peloton
Militaires affectés à la direction du commissariat en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer en second ⁶
Militaires affectés à la direction mixte des travaux en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer en second ⁶

¹ Si c'est un officier. À défaut, lire le commandant du CGOM.
² Après établissement d'une fiche d'appréciation par le chef de gendarmerie.
³ Dès lors qu'il s'agit d'un officier de la gendarmerie. À défaut, lire l'autorité militaire supérieure.
⁴ Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.
⁵ S'il est militaire. À défaut, directeur adjoint.
⁶ S'il existe. À défaut, le commandant territorial de la gendarmerie outre-mer.

CHAPITRE 5

Gendarmeries spécialisées

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Gendarmerie de l'air		
Militaires affectés en état-major (BRH – BER – BBS)	Chef de bureau	Chef d'état-major
Militaires affectés en état-major (section commandement)	Chef de la section commandement ¹	Chef d'état-major
Militaires affectés en section de recherches	–	Commandant de la section de recherches
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	–	Commandant de groupement
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement
Militaires affectés en brigade de gendarmerie de l'air outre-mer ou à l'étranger	–	Commandant de la gendarmerie de l'air
Gendarmerie maritime		
Militaires directement affectés auprès du commandant de la gendarmerie maritime	–	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés en état-major (secrétariat – section – bureau)	Chef de bureau ¹	Commandant en second ²
Militaires affectés en section de recherches	–	Commandant de section de recherches
Militaires affectés au groupe de commandement de groupement	–	Commandant de groupement
Militaires affectés au groupe d'exploitation des renseignements opérationnels maritimes (GEROM)	–	Commandant de groupement
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement

Militaires affectés au peloton de gendarmerie maritime de Paris	Commandant de peloton	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au sein d'unités navigantes en métropole	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de compagnie	Commandant de groupement
Militaires affectés au sein d'unités navigantes en outre-mer	Officier commandant du bâtiment ou à défaut autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés en brigade outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au sein d'unité prévôtale	Chef du détachement prévôtal	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au centre national d'instruction de la gendarmerie maritime	Chef du centre	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés à l'antenne de l'OCRIS à Fort-de-France	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime
Gendarmerie de l'armement		
Militaires affectés en état-major (secrétariat-section - bureau)	Chef de bureau	Chef d'état-major
Militaires affectés en section de recherches	–	Commandant de section de recherches
Militaires affectés au groupe de protection	Chef de groupe	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Militaires affectés au sein des unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Gendarmerie des transports aériens (GTA)		
Militaires directement affectés auprès du commandant de la GTA	–	Commandant de la GTA
Militaires affectés en état-major (section - bureau)	Chef de bureau ¹	Chef d'état-major
Militaires affectés en section de recherches	–	Commandant de la section de recherches
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	–	Commandant de groupement
Militaires affectés en unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement
Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale (CFAGN)		
Militaires affectés en formation aérienne métropole	Commandant de groupement des forces aériennes	Commandant du CFAGN
Militaires affectés en formation aérienne outre-mer	Commandant de section	Commandant du CFAGN
Militaires affectés en groupement des forces aériennes	Commandant de groupement	Commandant du CFAGN
Militaires affectés en groupement instruction – Groupement de maintien en condition opérationnelle	Commandant de groupement	Commandant du CFAGN
Militaires affectés en groupe de commandement CFAGN	–	Commandant du CFAGN
Militaires affectés en école d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (EAALAT)	Commandant du groupement instruction	Commandant du CFAGN
Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN)		
Militaires affectés en état-major (secrétariat – section)	–	Commandant de la GSAN
Militaires affectés en antenne	Chef de l'antenne	Commandant de la GSAN
¹ S'il existe. ² S'il existe. À défaut lire officier 1 ^{er} adjoint.		

CHAPITRE 6

Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant du GIGN	–	Commandant en second du GIGN
Militaires placés pour emploi au GSPR	Commandant du GSPR ¹	Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein d'une force	–	Chef de la force
Militaires affectés au sein de l'état-major opérationnel	–	Chef d'état-major opérationnel

Militaires affectés au sein de l'état-major d'administration et de soutien	–	Chef d'état-major d'administration et de soutien
¹ En matière d'avancement, le fusionnement 1 ^{er} degré est effectué par le chef du détachement gendarmerie GSPR.		

CHAPITRE 7

Garde républicaine (GR)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant de la garde républicaine	–	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés au service de santé	Médecin-chef	Commandant de la garde républicaine
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés au sein de la compagnie de transports et liaisons	Commandant de compagnie	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés au sein de la section communication	Chef de section	Commandant de la garde républicaine
État-major de la garde républicaine		
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major de la garde républicaine	–	Chef d'état-major de la garde républicaine
Militaires affectés à l'état-major de la garde républicaine	Chef de bureau ¹	Chef d'état-major de la garde républicaine
Régiment d'infanterie		
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	–	Commandant de régiment
Militaires affectés en escadron, compagnie, détachement Élysée, peloton de GAV	Commandant d'escadron, de compagnie, de détachement ou de peloton	Commandant de régiment
Militaires affectés à la musique de la garde républicaine	Chef de formation	Commandant de régiment
Militaires affectés aux cercles mixte directement rattachés au commandant de régiment	–	Commandant de régiment
Régiment de cavalerie		
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	–	Commandant de régiment
Militaires affectés en escadron ou centre d'instruction de cavalerie	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	Commandant de régiment
Orchestres et chœur de l'armée française		
Militaires affectés au sein de la section communication production ou de la section commandement	–	Administrateur-régisseur des formations musicales
Militaires affectés aux orchestres de la garde républicaine – Chœur de l'armée française	Administrateur-régisseur des formations musicales	Commandant de la garde républicaine
Compagnie de soutien opérationnel (CSO)		
Militaires affectés au sein de la CSO	Chef de section ou directeur du cercle mixte	Commandant de la CSO

¹ S'il existe.

CHAPITRE 8

Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés en section commandement	–	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Militaires affectés en bureau	Chef de bureau	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Militaires affectés au sein des unités prévôtales	Commandant d'unité	Commandant de la gendarmerie prévôtale

CHAPITRE 9

Cas particulier des affectations non prévues dans les précédentes annexes

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés hors gendarmerie	Autorité d'emploi	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté
Militaires affectés en gendarmerie	Supérieur hiérarchique direct	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté

PARTIE 2

Chaînes de notation applicables aux :

- SOG du grade de gendarme, non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;
- volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale.

CHAPITRE 1^{ER}

Gendarmerie départementale

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés en section de recherches	–	Commandant de section de recherches
Militaires affectés au groupe d'intervention régional (GIR)	–	Commandant de section de recherches ¹
Militaires affectés au sein des unités directement rattachées à un groupement	–	Commandant en second de groupement
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	–	Commandant de compagnie ³
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un escadron départemental de sécurité routière (EDSR)	–	Commandant de l'EDSR
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie, un EDSR ou un PGHM	–	Commandant de compagnie, EDSR ou PGHM ⁴
Militaires affectés au peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) et peloton de gendarmerie de montagne (PGM)	–	Commandant de peloton
Militaires affectés au peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG)	–	Commandant de peloton
Militaires affectés au peloton de sécurité et d'appui (PSA)	–	Commandant de peloton
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi	Commandant en second de région ou adjoint du commandant de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative
Militaires affectés à la section d'appui judiciaire (SAJ)	–	Commandant de la SAJ
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie, un EDSR ou un PGHM	–	Commandant de compagnie, EDSR ou PGHM ²
Militaires affectés à la compagnie fluviale de gendarmerie de Strasbourg	–	Commandant de compagnie
Militaires affectés en brigade fluviale ou nautique directement rattachée à un commandant de groupement	Autorité d'emploi ⁵	Commandant en second du groupement

¹ Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par le commandant du GIR, que le GIR soit commandé par une autorité de gendarmerie ou de police. Dans ce dernier cas, l'appréciation est portée sur une fiche d'appréciation de référence n° 651.4.042 sur laquelle les mentions « Officier » seront remplacées par les mentions « Sous-officier ». Lorsque le GIR est commandé par un officier de gendarmerie, l'appréciation est portée sur un imprimé « feuille de notation » de référence n° 651.4.004.

² S'il existe. À défaut lire officier 1^{er} adjoint.

³ Pour le territoire de Belfort, ces militaires sont notés à un seul degré de notation à savoir par le commandant de groupement.

⁴ Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.

⁵ Le cas échéant.

CHAPITRE 2

Gendarmerie mobile

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés au groupe de commandement de groupement	–	Commandant en second ¹
Militaires affectés en escadron – Peloton ²	–	Commandant d'escadron, de peloton
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachées à un escadron	–	Commandant d'escadron ³
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés au peloton de renfort extérieur	–	Commandant de peloton ³

Militaires affectés à la musique de la gendarmerie mobile	–	Chef de la formation
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi	Commandant en second de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité

¹ S'il existe. À défaut lire officier 1^{er} adjoint.
² Pour les sous-officiers affectés au sein d'un peloton spécial de sécurité (PSS) ou d'un escadron de gendarmerie mobile assurant le transport de l'armement nucléaire (EGM/TEAN), ces militaires font l'objet d'une fiche d'appréciation sur une feuille intercalaire par le commandant de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN).
³ Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.

CHAPITRE 3

État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant de région	–	Chef de section ¹
Cabinet communication		
Militaires affectés au cabinet de communication	–	Chef de cabinet ¹
Division des opérations/Division de l'appui opérationnel		
Militaires affectés directement auprès d'un chef de division	–	Chef de division
Militaires affectés au sein d'un pôle ou d'un bureau	–	Chef de pôle ou de bureau
Militaires affectés au sein d'un centre de coopération policière et douanière (CCPD)	–	Chef du CCPD
Militaires affectés en DLEMZD	Chef DLEMZD	Officier adjoint commandant
Militaires affectés en SZRT	Autorité d'emploi (préfecture)	Officier adjoint commandant
Militaires affectés en dehors des situations prévues <i>supra</i>	Autorité d'emploi ²	Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel ³

¹ Si c'est un officier ou un fonctionnaire de catégorie A. À défaut, lire le commandant en second de région ou l'adjoint du commandant de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative.
² Le cas échéant. Qu'elle soit civile ou militaire.
³ Pour les militaires affectés au centre de formation linguistique commun (CFLC – zone Est), lire commandant en second de région; pour les militaires affectés au centre régional d'information et de coordination routière (CRICR), lire l'OAC de rattachement.

CHAPITRE 4

Gendarmerie outre-mer

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
CGOM		
Militaires affectés directement auprès du commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)	–	Commandant du CGOM
Cabinet de communication		
Militaires affectés au cabinet de communication	–	Chef de cabinet ¹
État-major		
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du CGOM	–	Chef d'état-major du CGOM
Militaires affectés au sein d'un bureau	–	Chef de bureau
Groupement des opérations extérieures (GOPEX)		
Militaires affectés au GOPEX	–	Chef d'état-major du CGOM ²
Commandement territorial de la gendarmerie outre-mer (COMGEND)		
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un COMGEND	–	Commandant de l'unité ³
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du COMGEND	–	Chef d'état-major du COMGEND
Militaires affectés au sein d'un bureau	–	Chef de bureau
Militaires affectés au centre médical	Médecin–chef	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer en second

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	–	Commandant de compagnie
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un EDSR	–	Commandant de l'EDSR
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie ou un EDSR	–	Commandant de compagnie ou d'EDSR ⁴
Militaires affectés en section de recherches (SR)	–	Commandant de la SR
Militaires affectés au groupe d'intervention régional (GIR)	–	Commandant de la SR
Militaires affectés à l'antenne de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS)	–	Commandant de la SR ⁴
Militaires affectés à l'antenne de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants à Fort-de-France (OCRTIS)	–	Commandant de la SR ⁴
Militaires affectés au centre international de formation anti-drogue (CIFAD)	–	Directeur CIFAD ⁵
Militaires affectés auprès du commandant d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer en second	Commandant de la GTA
Militaires affectés au sein d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	–	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer en second
Militaires affectés au groupe de peloton mobile, peloton mobile ou PGHM	–	Commandant de groupe ou de peloton
Militaires affectés à la direction du commissariat en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer en second
Militaires affectés en Direction mixte des travaux en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer en second

¹ Si c'est un officier. À défaut, lire le commandant du CGOM.
² Après établissement d'une fiche d'appréciation par le chef de gendarmerie.
³ Dès lors qu'il s'agit d'un officier de la gendarmerie. À défaut, lire l'autorité militaire supérieure.
⁴ Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.
⁵ S'il est militaire. À défaut, directeur adjoint.

CHAPITRE 5

Gendarmeries spécialisées

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Gendarmerie de l'air		
Militaires affectés au sein d'un bureau de l'état-major	–	Chef de bureau
Militaires affectés dans une section directement rattachée au chef d'état-major	–	Chef d'état-major
Militaires affectés en section de recherches	–	Commandant de la section de recherches
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	–	Commandant en second
Militaires affectés en unités rattachées à une compagnie	–	Commandant de compagnie
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	–	Commandant de compagnie
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à un groupement	–	Commandant en second de groupement
Militaires affectés en brigade de gendarmerie de l'air outre-mer ou à l'étranger	–	Commandant de la gendarmerie de l'air
Gendarmerie maritime		
Militaires directement affectés auprès du commandant de la gendarmerie maritime	–	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés en état-major (secrétariat – section – bureau)	–	Chef de bureau ¹
Militaires affectés en section de recherches	–	Commandant de section de recherches
Militaires affectés en groupe de commandement de groupement	–	Commandant en second ³

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés en groupe d'exploitation des renseignements opérationnels maritimes (GEROM)	-	Commandant de groupement
Militaires affectés en unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	-	Commandant de compagnie ²
Militaires affectés en peloton de gendarmerie maritime de Paris	-	Commandant de peloton
Militaires affectés en unités navigantes métropole	-	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de compagnie
Militaires affectés en brigade outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés à l'antenne de l'OCRIS à Fort-de-France	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés en unité prévôtale	-	Chef du détachement prévôtal
Militaires affectés au centre national d'instruction de la gendarmerie maritime	-	Chef du centre
Militaires affectés en unités navigantes outre-mer	-	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de la gendarmerie maritime
Gendarmerie de l'armement		
Militaires affectés en état-major (secrétariat - section - bureau)	-	Chef de bureau ¹
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches
Militaires affectés au groupe de protection	-	Chef de groupe
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	-	Commandant de compagnie ²
Gendarmerie des transports aériens (GTA)		
Militaires directement affectés auprès du commandant de la GTA	-	Commandant de la GTA
Militaires affectés en état-major (section - bureau)	-	Chef de bureau ¹
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de la section de recherches
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant en second ³
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	-	Commandant de compagnie ²
Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale (CFAGN)		
Militaires affectés en formation aérienne métropole	-	Commandant de groupement des forces aériennes
Militaires affectés en formation aérienne outre-mer	-	Commandant de section
Militaires affectés au groupement des forces aériennes	-	Commandant de groupement
Militaires affectés au groupement instruction - Groupement de maintien en condition opérationnelle	-	Commandant de groupement
Militaires affectés au groupe de commandement CFAGN	-	Commandant en second
Militaires affectés en école d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (EAALAT)	-	Commandant du groupement instruction
Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN)		
Militaires affectés en état-major (secrétariat - section)	-	Commandant de la GSAN

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés au sein d'une antenne	–	Commandant de l'antenne
¹ S'il existe. À défaut, lire chef d'état-major. ² Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi. ³ S'il existe. À défaut lire officier 1 ^{er} adjoint.		

CHAPITRE 6

Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant du GIGN	–	Commandant en second du GIGN
Militaires placés pour emploi au GSPR	Commandant du GSPR ¹	Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein d'une force	–	Chef de la force
Militaires affectés au sein de l'état-major opérationnel	–	Chef d'état-major opérationnel
Militaires affectés au sein de l'état-major d'administration et de soutien	–	Chef d'état-major d'administration et de soutien
¹ En matière d'avancement, le fusionnement 1 ^{er} degré est effectué par le chef du détachement gendarmerie GSPR.		

CHAPITRE 7

Garde républicaine (GR)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant de la garde républicaine	–	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés au service de santé	Médecin-chef	Commandant de la garde républicaine
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés au sein de la compagnie de transports et liaisons	–	Commandant de compagnie
Militaires affectés au sein de la section communication	–	Chef de section
État-major de la garde républicaine		
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major de la garde républicaine	–	Chef d'état-major de la garde républicaine
Militaires affectés en état-major de la garde républicaine	–	Chef de bureau ¹
Régiment d'infanterie		
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	–	Commandant de régiment
Militaires affectés en escadron, compagnie, détachement Élysée, peloton de GAV	–	Commandant d'escadron, de compagnie, de détachement ou de peloton
Militaires affectés en musique de la garde républicaine	Chef de formation	Chef de formation
Militaires affectés aux cercles mixte directement rattachés au commandant de régiment	–	Commandant de régiment
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachées à un escadron, compagnie, cercle mixte, musique de la garde républicaine	–	Commandant d'escadron, de compagnie, du cercle mixte ou de la musique ²
Régiment de cavalerie		
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	–	Commandant de régiment
Militaires affectés en escadron ou centre d'instruction de cavalerie	–	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachées à un escadron ou au centre d'instruction	–	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction
Orchestres et chœur de l'armée française		
Militaires affectés au sein de la section communication production ou de la section commandement	–	Administrateur-régisseur des formations musicales
Militaires affectés aux orchestres de la garde républicaine – Chœur de l'armée française	–	Administrateur-régisseur des formations musicales
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés aux orchestres ou au chœur de l'armée française	–	Administrateur-régisseur des formations musicales
Compagnie de soutien opérationnel (CSO)		
Militaires affectés au CSO	Chef de section ou directeur de cercle mixte	Commandant de la CSO
¹ S'il existe. ² Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.		

CHAPITRE 8

Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés à la section commandement	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Militaires affectés au sein des bureaux	Chef de bureau
Militaires affectés au sein des unités prévôtales	Commandant d'unité

CHAPITRE 9

Cas particulier des affectations non prévues dans les précédentes annexes

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés hors gendarmerie	Autorité d'emploi	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté
Militaires affectés en gendarmerie	Supérieur hiérarchique direct	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté

PARTIE 3

Chaînes de notation applicables aux militaires de réserve

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Régions de gendarmerie zonales et non zonales	
Militaires affectés en état-major de région	Chef de la division de l'appui opérationnel
Militaires affectés à la SAJ	Commandant de la SAJ
Réserve territoriale	
Militaires affectés en état-major de groupement	Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ¹
Militaires affectés au sein d'une compagnie de réserve territoriale ou formation assimilée ²	Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ¹
Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale	
Militaires affectés au groupe d'intervention de la gendarmerie nationale de réserve (GIGNR)	Commandant en second du GIGN
Gendarmeries des transports aériens	
Militaires affectés en état-major de la gendarmerie des transports aériens de réserve (EMGTAR)	Chef d'état-major
Militaires affectés au groupe de commandement de la gendarmerie des transports aériens de réserve (GCGTAR)	Commandant en second du groupement de gendarmerie des transports aériens ¹

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés à la compagnie de réserve de la gendarmerie des transports aériens (CRGTA)	Commandant de compagnie de la gendarmerie des transports aériens
Gendarmerie de l'armement	
Militaires affectés en élément de réserve de la gendarmerie de l'armement	Chef d'état-major de la gendarmerie de l'armement
Militaires affectés en élément de réserve de la compagnie de gendarmerie de l'armement	Commandant de compagnie
Militaires affectés en peloton de réserve de la gendarmerie de l'armement	Commandant de compagnie
Gendarmerie maritime	
Militaires affectés en élément de réserve du groupe commandement du commandement de la gendarmerie maritime	Commandant en second de la gendarmerie maritime ¹
Militaires affectés en élément de réserve du groupe de commandement groupement	Commandant en second du groupement de gendarmerie maritime ¹
Militaires affectés en peloton de réserve de surveillance et d'intervention	Commandant en second du groupement de gendarmerie maritime ¹
Militaires affectés en élément de réserve en renfort des structures d'active	Commandant en second du groupement de gendarmerie maritime ¹
Militaires affectés en élément de réserve en renfort des structures d'active du centre national d'instruction de la gendarmerie maritime (CNIGMAR)	Commandant du centre
Militaires affectés en élément de réserve en renfort des structures d'active des unités outre-mer	Commandant en second de la gendarmerie maritime ¹
Gendarmerie de l'air	
Militaires affectés en élément de réserve de la gendarmerie de l'état-major	Chef d'état-major
Militaires affectés en élément de réserve du groupe de commandement groupement	Commandant en second du groupement
Militaires affectés en élément de réserve du groupe de commandement compagnie	Commandant de compagnie
Militaires affectés en élément de réserve de brigade	Commandant de compagnie ²
Gendarmerie outre-mer	
Militaires affectés en état-major du commandement de la gendarmerie outre-mer de réserve (EMCGOMR)	Chef d'état-major CGOM
Militaires affectés en état-major du commandement territorial de la gendarmerie d'outre-mer de réserve (EMCOMGENDR) ou dans une unité de réserve constituée outre-mer (CRGD) ou formation assimilée	Chef d'état-major du COMGEND
¹ S'il existe. À défaut, lire officier 1 ^{er} adjoint. ² S'il existe. À défaut, lire le commandant en second du groupement.	

PARTIE 4

Chaînes de notation applicables aux sous-officiers mandatés pour la concertation

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Président du personnel militaire (PPM) ou vice président du personnel militaire	Autorité auprès de laquelle le PPM et le vice PPM sont institués ¹	Autorité hiérarchique immédiatement supérieure ²
Référent ²	–	Autorité auprès de laquelle le référent est institué
Conseiller « concertation » et vice conseiller	–	Autorité auprès de laquelle le conseiller et le vice conseiller sont institués
¹ Les PPM et vice PPM institués au sein d'un état-major de groupement (ou équivalent) sont notés par les autorités qui suivent : – 1 ^{er} échelon : commandant en second s'il existe, à défaut lire adjoint ; – Notateur juridique : commandant de groupement (ou équivalent). ² Le vice référent est noté en sa qualité de PPM ou de vice PPM.		